

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ORGANISATEUR EN 2015  
D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVE DE  
PUERICULTRICE TERRITORIALE DE CLASSE NORMALE**

<b>I – PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS .....</b>	<b>page 2</b>
<b>II – L'EPREUVE DU CONCOURS .....</b>	<b>page 2</b>
<b>A) Description de l'épreuve orale d'admission .....</b>	<b>page 2</b>
1) Sur la forme .....	page 2
2) Sur le fond .....	page 3
<b>B) Analyse des résultats .....</b>	<b>page 4</b>
<b>C) Données statistiques .....</b>	<b>page 5</b>
<b>III – LE PROFIL DES LAUREATS .....</b>	<b>page 7</b>
1) Origine géographique des lauréats .....	page 7
2) Situation professionnelle des lauréats .....	page 7
3) Préparation des lauréats au concours.....	page 7
4) Age des lauréats .....	page 8
<b>IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR SUR CETTE SESSION.....</b>	<b>page 8</b>

## I – PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2015 le concours externe sur titres avec épreuve de **puéricultrice territoriale de classe normale** pour **15 postes** en partenariat avec :

- les Centres de Gestion Aquitains : le CDG de la DORDOGNE (24), de la GIRONDE (33), des LANDES (40) et de LOT-ET-GARONNE (47) ;
- d'autres Centres de Gestion de l'Interrégion : le CDG de l'AUDE (11), de la CHARENTE-MARITIME (17), de la HAUTE-GARONNE (31), de l'HERAULT (34), des HAUTES-PYRENEES (65), du TARN (81) et du TARN-ET-GARONNE (82).

- Les modalités d'organisation de ce concours ont été modifiées par le décret n° 2014-1058 du
- 16 septembre 2014 qui prévoit désormais une seule épreuve orale d'admission.

## II – L'EPREUVE DU CONCOURS

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mars 2015 à la **Maison des Communes à PAU**.

### **A) Description de l'épreuve orale d'admission**

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé** du candidat sur **sa formation et son projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à travailler, **sa motivation et son aptitude** à exercer les **missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois".

Cette épreuve est d'une durée de **vingt-cinq minutes** (dont 5 minutes au plus d'exposé) et affectée d'un coefficient 1.

#### **1) Sur la forme**

Cette épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- **sa capacité à rendre compte clairement de sa formation et de son projet professionnel,**
- **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel,**
- **sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.**

L'épreuve est scindée deux parties :

- - l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- - l'entretien de 20 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel et sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

### *L'exposé du candidat*

Chaque candidat est évalué sur sa capacité à :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **démontrer sa motivation** pour accéder au grade de puéricultrice territoriale de classe normale,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou à l'inverse trop court serait pénalisé).

### *L'entretien de 20 minutes*

Il a pour but de mettre en adéquation le profil du candidat et les compétences recherchées pour accéder au grade concerné et non pas de procéder exclusivement à une évaluation stricte des connaissances.

A cet égard, les examinateurs peuvent avoir recours à **des questions de "mises en situation professionnelles"** ou des **"cas pratiques"**. Le candidat doit être alors en mesure de :

- proposer **des solutions opérationnelles et concrètes**,
- faire preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**,
- parvenir à se positionner professionnellement en se plaçant en qualité de **fonctionnaire territorial de catégorie A**.

## **2) Sur le fond**

### *Partie exposé, le candidat :*

- doit **valoriser son parcours de formation** (initiale, continue, stages...),
- doit **mettre en avant son projet professionnel**,
- peut, le cas échéant, **évoquer ses expériences professionnelles** sans déséquilibrer son exposé qui doit rester axé sur sa formation et son projet professionnel.

### *Partie entretien, les membres du jury évaluent le candidat sur :*

#### ▪ **sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler :**

- connaissances de la Fonction Publique Territoriale : sens du service public, respect de l'usager, droits et obligations des fonctionnaires, la distinction avec la Fonction Publique Hospitalière ...
- connaissances élémentaires sur les collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnements, leurs organes délibérants, les modes de désignation des exécutifs...
- sensibilisation aux questions d'actualité.

#### ▪ **son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois :**

- connaissances des missions d'une puéricultrice territoriale : les différents domaines d'intervention, les types de poste (directrice de crèche, coordinatrice de PMI, coordonnateur enfance-jeunesse-éducation, animateur relais assistantes maternelles...), le niveau de responsabilité, le positionnement par rapport aux élus, le budget...

- aptitudes managériales en matière de gestion, animation et coordination d'une équipe, d'un service ; pilotage, animation et coordination de projets (projet éducatif global de la collectivité, projet d'établissement, projet pédagogique de la structure...) ; participation à la mise en œuvre des politiques enfance, jeunesse et éducation ; mise en œuvre, développement et animation des partenariats.
  - autres connaissances liées au domaine d'activité : connaissances budgétaires, méthodologie de projet...
- **sa motivation** au travers de :
- la précision de son projet professionnel (**intérêt à intégrer un service relevant des collectivités territoriales** : crèche communale, PMI, CCAS, CIAS, multi-accueil...)
  - sa préparation au concours,
  - sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
  - sa curiosité intellectuelle, son ouverture d'esprit...

## B) Analyse des résultats

Les membres jury expriment leurs regrets quant à la disparition de l'épreuve écrite qui constituait un filtre pour les candidats n'ayant pas les connaissances professionnelles suffisantes. Désormais, ce profil de candidats apparaît en phase d'admission.

Sur l'ensemble des journées d'entretien, les membres du jury ont rencontré deux cas de figure :

- **des candidats qui ont parfaitement préparé cette épreuve et qui ont** :
  - . présenté des exposés très structurés,
  - . respecté le temps des 5 minutes,
  - . maîtrisé la partie "environnement territorial" avec parfois des connaissances pointues,
  - . mis en avant leurs motivations et projet professionnel.
- **des candidats qui, manifestement ne sont pas au niveau, avec** :
  - . d'énormes lacunes sur "l'environnement territorial",
  - . un niveau de connaissances sur la Fonction Publique Territoriale très faible et inadmissible pour des futurs fonctionnaires territoriaux de catégorie A,
  - . une absence de connaissances du métier de la puéricultrice territoriale et par conséquent un projet professionnel inexistant.

Se dégagent également deux profils de candidats différents :

- des candidats qui ne sont pas en poste dans la Fonction Publique Territoriale : ceux-ci éprouvent des difficultés à valoriser leur parcours de formation et à parler de leur futur projet professionnel au cours de leur exposé,
- des candidats en poste dans la Fonction Publique Territoriale qui ne sont pas parvenus à mettre en valeur leur expérience professionnelle au cours de leur exposé et qui méconnaissent "l'environnement territorial", ce qui est fort préjudiciable pour leur prestation. Ces candidats n'ont fait preuve d'aucun recul vis-à-vis de leur profession : ils restent "enfermés" dans leur métier et se positionnent toujours en tant qu'équipe pluridisciplinaire mais rarement en tant que puéricultrice territoriale responsable d'une équipe.

Les membres du jury conseillent aux candidats de ne pas sous-estimer la "partie exposé" : ce temps, rarement bien exploité, doit être considéré comme un levier pour aboutir à un bon entretien.

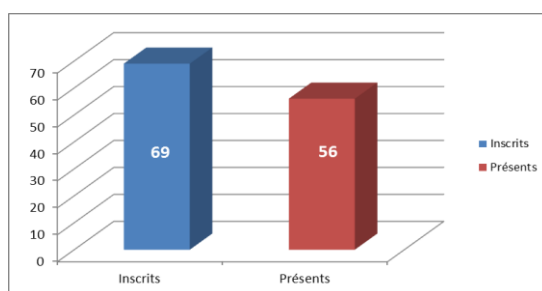
### Quelques chiffres :

- **69 candidats** se sont inscrits à ce concours,
- **56 candidats** se sont présentés à l'épreuve orale d'admission,
- Les notes s'échelonnent de **5/20 à 19/20**,
- La **moyenne des candidats** s'élève à **12.53/20**,
- Le seuil d'admission a été fixé à **16/20**.

## C) Données statistiques

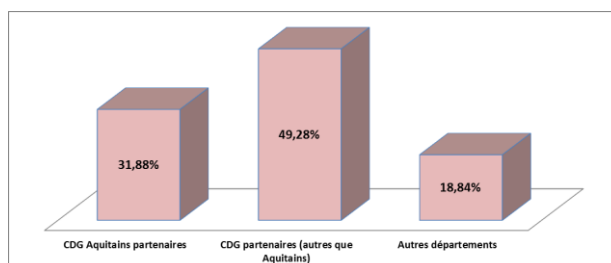
Les données statistiques présentées ci-après reposent sur la base des **candidats inscrits et convoqués** à l'épreuve orale.

### + Le taux d'absents



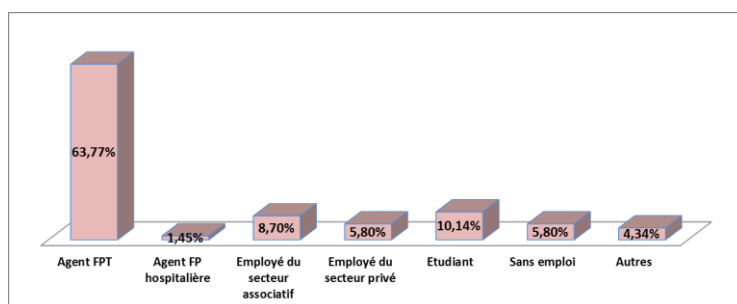
**18,84 %** de candidats absents

### + Origine géographique des candidats



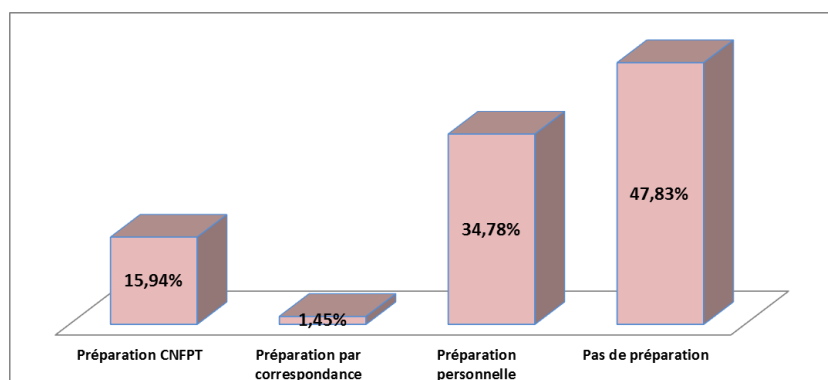
**81,16 %** des candidats sont issus des CDG partenaires.

### + Situation professionnelle des candidats



**63,77 %** des candidats travaillent déjà dans la **Fonction Publique Territoriale**.

### ✚ Préparation des candidats au concours

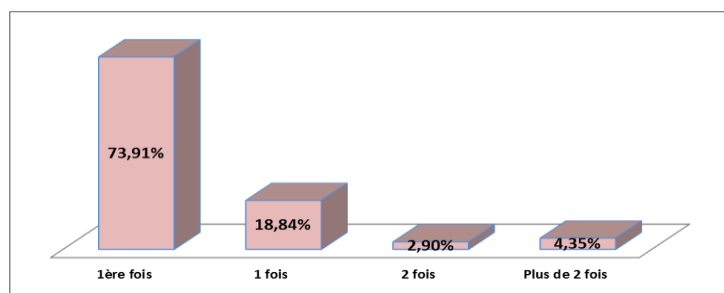


Sur les 63,77 % des candidats exerçant dans la **Fonction Publique Territoriale**, seuls **15,94 %** ont suivi une **préparation CNFPT**.

### ✚ Age des candidats

Candidate la plus jeune	23 ans
Candidate la plus âgée	53 ans
Moyenne d'âge	29 ans

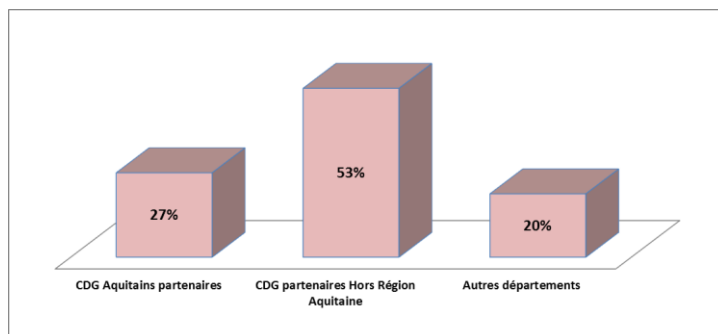
### ✚ Nombre de présentation au concours



### III – LE PROFIL DES LAUREATS

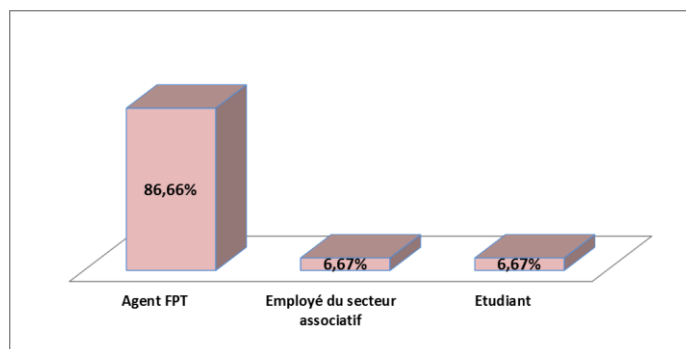
Le jury d'admission s'est déroulé le mercredi 11 mars 2015 à l'issue des entretiens. Tous les postes ouverts à ce concours ont été pourvus. Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **15 lauréats** :

#### 1) Origine géographique des lauréats



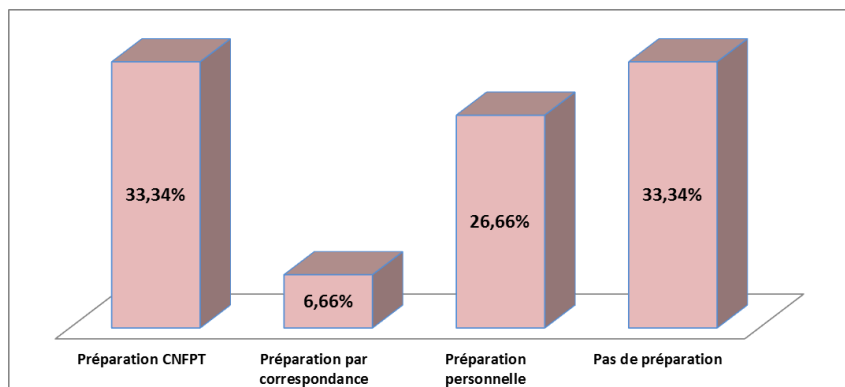
**80 % des lauréats proviennent des départements partenaires.**

#### 2) Situation professionnelle des lauréats



**86,66 % des lauréats sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.**

#### 3) Préparation des lauréats au concours



**66,66 % des lauréats se sont préparés à cette épreuve.**

#### 4) Age des lauréats

Lauréate la plus jeune	23 ans
Lauréate la plus âgée	53 ans

### IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNEE 2015
Centres de Gestion partenaires	CDG 24 - CDG 33 – CDG 40 – CDG 47 - CDG 11 - CDG 17 – CDG 31 - CDG 34 - CDG 65 – CDG 81 et CDG 82
Nombre de postes ouverts	15
Nombre de candidats inscrits	69
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	56
% de candidats absents à l'épreuve orale d'admission	18,84 %
Seuil d'admission	16/20
Nombre de candidats admis	15

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES-ATLANTIQUES.

\_\_\_\_\_